

INFORMATION ET COMMUNICATION**EMBARGO 07.05.2026**

Rue de l'Hôpital 2
CH-2800 Delémont
t +41 32 420 50 50
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 7 mai 2026

Communiqué de presse

La lutte contre le moustique tigre se poursuit

L'arrivée de la belle saison coïncide avec la reprise des mesures contre le moustique tigre dans les cantons romands. Celles-ci sont cruciales pour ralentir sa progression de manière à limiter les risques sanitaires ainsi que les désagréments liés à sa présence. La lutte, qui comprend le monitoring et la suppression des lieux de pontes, voire des traitements larvicides, implique aussi bien les autorités cantonales et communales que les particuliers. En effet, dans 80 % des cas, la reproduction des moustiques a lieu dans les zones privées. Il est aussi recommandé de prêter une attention particulière à d'éventuels symptômes au retour de voyage.

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) n'a pas encore été détecté dans le canton du Jura. Toutefois, sa progression dans les régions voisines rend son arrivée progressivement vraisemblable. L'espèce est désormais établie dans plusieurs cantons du nord des Alpes — dont Genève, le Valais, Vaud, Bâle-Ville et Bâle-Campagne — ainsi que dans l'ensemble des régions françaises frontalières du canton : Doubs, Territoire de Belfort et Alsace. Ce dernier territoire compte à lui seul plus de 200 communes colonisées, avec un premier cas autochtone de chikungunya confirmé à Lipsheim (Bas-Rhin) en juillet 2025, marquant une première transmission locale en Alsace.

Dans ce contexte, le Service de la santé publique (SSA) et l'Office de l'environnement (ENV) assurent conjointement la surveillance du territoire à l'aide de pièges de détection. En cas de détection positive, les autorités cantonales sont prêtes à intervenir conformément au cadre réglementaire fédéral en vigueur.

Risque sanitaire et désagréments

Le moustique tigre peut devenir vecteur de maladies comme la dengue, le zika ou le chikungunya. La transmission n'est possible que par l'intermédiaire d'un moustique. Des épidémies locales ne sont pas exclues si les populations de l'insecte venaient à s'établir. Par ailleurs, même sans transmission de virus, le moustique tigre pique de jour, de manière très agressive et répétée, ce qui en fait une nuisance majeure là où il est installé.

À noter : lors de la réanalyse en 2025 d'échantillons du monitoring pilote 2024, le Laboratoire cantonal de Bâle-Ville a confirmé la présence du virus de la dengue dans un pool de moustiques tigres : c'est la première détection de ce virus dans des moustiques au nord des Alpes. Ce résultat unique suggère une diffusion très limitée dans la population locale d'*Aedes* et ne permet pas de tirer des conclusions sur l'ampleur réelle de la transmission. Il illustre néanmoins concrètement le risque sanitaire que fait peser l'expansion de l'espèce.

Les privés contribuent à protéger leurs espaces

L'aide de la population est indispensable pour identifier les débuts d'installation et supprimer les lieux de ponte. Elle implique deux gestes simples :

- Empêcher la ponte : éliminer tous les petits volumes d'eau stagnante — coupelles de plantes, vieux pneus, récipients abandonnés, arrosoirs, trous dans les murs, etc : Quelques centimètres d'eau stagnante pendant quelques jours peuvent suffire pour que le moustique tigre produise une nouvelle génération (le moustique tigre évite les gros volumes d'eau comme les piscines) – [voir le flyer de Réseau Suisse Moustiques](#)
- Prendre une photo et signaler sans tarder tout moustique actif de jour directement sur la plateforme nationale www.moustiques-suisse.ch

En cas de signalement, le Canton avertit la commune concernée et une surveillance renforcée est mise en place. En fonction de l'évolution, un traitement peut être effectué par les autorités à l'aide d'un larvicide biologique à action ciblée, sans impact sur le reste de l'environnement.

Traitements par les privés

Les traitements avec des insecticides du commerce sont très nocifs pour la faune et totalement déconseillés. En cas de besoin, le Service de la santé publique peut conseiller sur les options disponibles.

Retour de voyage

Le moustique tigre est présent dans de nombreux pays ; il y existe le risque de contracter une maladie transmissible par ce vecteur. Sur place ou au retour, il est important de consulter un médecin en cas de symptômes tels que fièvre, douleurs articulaires ou musculaires, éruptions cutanées ou maux de tête, en mentionnant systématiquement le pays visité.

Personnes de contact :

- Pour les questions liées à la santé - Dr Matthieu Vermeille, médecin cantonal, tél. 032 420 51 33, medecin.cantonal@jura.ch
- Pour les questions liées à la biologie de l'insecte - Maude Ehrbar, collaboratrice scientifique à l'Office de l'environnement, tél. +41 32 420 48 57, maude.ehrbar@jura.ch